



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 13 avril 2022

Covid-19 : Conditions de voyage en provenance et à destination de Mayotte

Dans le cadre de la réouverture annoncée des lignes aériennes entre Mayotte et Madagascar ainsi qu'entre Mayotte et la Tanzanie, le préfet de Mayotte précise les règles sanitaires applicables pour tous les passagers voyageant **au départ** et **à l'arrivée** de Mayotte :

➤ **Voyage en provenance de Madagascar ou de la Tanzanie (pays classés en zone verte)**

Voyageurs disposant d'un schéma vaccinal complet

Les voyageurs disposant d'un schéma vaccinal complet doivent présenter les pièces suivantes lors de l'enregistrement et à l'embarquement :

- Schéma vaccinal complet ;
- Résultats d'un test PCR négatif de moins de 72h ou d'un test antigénique négatif de moins de 48h.

Voyageurs ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet

Les voyageurs qui ne disposent pas d'un schéma vaccinal complet ne peuvent voyager vers la France que si elles relèvent d'un motif impérieux. Ces passagers doivent présenter les pièces suivantes lors de l'enregistrement et à l'embarquement :

- Justificatif d'un motif impérieux de déplacement ;
- Résultats d'un test PCR négatif de moins de 72h ou d'un test antigénique négatif de moins de 48h ;
- Déclaration d'engagement sur l'honneur à respecter un isolement de 7 jours et à effectuer un test à J+7.

➤ **Voyage à destination de Madagascar ou de la Tanzanie**

Les conditions de voyage à destination de l'étranger sont définies par les pays d'accueil.

Néanmoins, pour les voyageurs non-vaccinés au départ de Mayotte, un motif impérieux est nécessaire puisque celui-ci sera contrôlé pour le voyage de retour vers Mayotte : motif impérieux d'ordre personnel ou familial, motif de santé relevant de l'urgence ou motif professionnel ne pouvant être différés. Les déplacements à caractère touristique ou pour des congés ne constituent pas des motifs impérieux.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976